

L'ENVIRONNEMENT, ENTRE EXPLOITATION ET PROTECTION : UN ENJEU PLANETAIRE

ACTIVITE 7 : DIFFERENTES MANIERES DE PROTEGER L'ENVIRONNEMENT SELON LES APPROCHES QUE LES SOCIETES EN ONT



Compétences travaillées :

Comprendre un texte scientifique

S'approprier des concepts en les mettant en lien avec des exemples concrets

Consigne :

- 1- Après avoir lu et compris l'article de Samuel Depraz ci-dessous, complétez l'infographie ci-contre en y ajoutant les termes encadrés dans le texte.
- 2- Repérez ensuite à quelle approche correspond chacun des exemples d'actions concrètes proposés et recopiez leurs titres aux bons endroits de l'infographie.

Une réflexion théorique sur les différentes manières de protéger l'environnement

On pourra tout d'abord réserver, à l'image de la législation française, l'idée de « **protection** » à l'approche la plus générale de ce domaine, sans autre connotation particulière. En revanche, les termes de « **conservation** » ou de « **préservation**, » plus précis, sont aussi plus complexes à manier.

L'**usage français courant** du terme « conserver » semble rappeler la « boîte de conserve », autrement dit quelque chose de clos, de coupé de l'extérieur. Une nature ainsi mise en boîte serait protégée de la manière la plus stricte qui soit, tandis que l'idée de préserver indiquerait, au contraire, une protection plus légère : préserver, c'est « sauver d'un mal », selon le Littré et l'étymologie latine. Autrement dit, une réponse précise à une menace avérée, mais pas pour autant une sanctuarisation de la nature.

Pourtant, l'**usage scientifique des termes** a opté pour une hiérarchie inverse. Aux États-Unis, le « **préservationnisme** » désigne depuis la fin du XIX^e siècle une approche très stricte et radicale de la protection, dans laquelle la nature acquiert une valeur intrinsèque : elle est digne d'être protégée pour elle-même, contre les effets néfastes de l'action des sociétés, selon un principe dichotomique et **biocentré** d'une nature en-dehors de l'homme. En réaction à ce mouvement, le « **conservationnisme** » a proposé au contraire de ne pas exclure l'homme des politiques de protection, donc de ne pas empêcher les usages de la nature. La conservation promeut une gestion raisonnée de la nature, en conscience des équilibres naturels, dans le respect des rythmes de renouvellement des milieux, selon un usage raisonnable des ressources. C'est donc une nature protégée avec l'homme, cette fois [selon une approche **écocentrée**].

D'autres approches, complémentaires, existent : le « **ressourcisme** » désigne une démarche de protection plus étroite, dans laquelle la nature n'est considérée qu'en fonction de son intérêt pour l'homme, et protégée dans le seul but du renouvellement de la ressource, sans prise en compte globale des enjeux écosystémiques. L'« **utilitarisme** », encore plus léger, revient en dernier lieu à une approche des milieux par la compensation, en réparation de dommages subis. Deux approches profondément **anthropocentrées** d'une nature pour l'homme, dont la durabilité doit être questionnée.

Source : Samuel Depraz, « [Notion à la une : protéger, préserver ou conserver la nature ?](https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature) », *Géoconfluences*, avril 2013.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature>

Des exemples concrets

1- Les Parcs naturels régionaux français

La Charte actuelle (2014-2029) du parc Naturel Régional des Landes de Gascogne comporte 6 priorités politiques, décomposées en 8 objectifs opérationnels et 77 mesures :

- Conserver le caractère forestier du territoire
- Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau
- Les espaces naturels : une intégrité patrimoniale à préserver et à renforcer
- Pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité
- Accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré
- Développer et partager une conscience de territoire

Source : <https://www.parc-landes-de-gascogne.fr/comprendre/presentation-generale/la-charte-du-parc>

2- Les réserves naturelles intégrales dans le cœur des parcs nationaux

Le vallon du Lauvitel est situé en cœur de Parc national, sur la commune de Bourg d'Oisans (Isère). Créée en 1995, la Réserve intégrale du Lauvitel est un espace représentatif de la grande diversité des paysages alpins. Cette réserve a pour vocation d'être un territoire de référence comparable à d'autres milieux semblables, supportant des activités pastorales, forestières ou touristiques. Le classement en réserve intégrale permet de soustraire totalement un territoire délimité à l'activité humaine quotidienne. Les seules activités qui s'y déroulent sont des travaux scientifiques d'inventaires, de mesures, de comptages, de constats et de suivis, suivant un programme établi par le conseil scientifique du Parc national.

Source : <https://parcsnationaux.fr/fr/des-actions/gmf-mecene-des-parcs-nationaux-de-france/restauration-et-protection-de-la-biodiversite-1>

3- Mesures compensatoires à la suite d'aménagements (ex : construction de l'A65)

Dans le Sud-Ouest, l'autoroute A65 a été le premier projet en France à intégrer la compensation environnementale à grande échelle. [...]

« On a des Grenouilles verte et rieuse dans le plan d'eau. Dans les boisements et prairies humides, on trouve des Crapauds calamite et des Grenouilles agiles. Côté oiseaux, on observe régulièrement l'Élanion blanc, un rapace qui trouve un milieu favorable car diversifié avec à la fois des prairies et des lisières, déniche-t-elle. Ce qui est intéressant ici, c'est la mosaïque des habitats. » Bienvenue sur un site de compensation environnementale.

À quelques kilomètres au nord de Pau, sur la commune de Lescar, l'entreprise publique CDC Biodiversité assure la gestion et le suivi d'un ensemble de 10 hectares dédié à l'accueil de la biodiversité. Comme 14 autres sites répartis sur trois départements, ce « *microsystème* » de biodiversité est une œuvre artificielle qui doit compenser les dégâts de l'A65.

Source : « L'A65, autoroute pionnière de la compensation écologique », *La Tribune*, 11 mars 2025.

4- La Politique Commune de la Pêche de l'UE

La préservation des ressources par l'ajustement de la capacité de pêche aux possibilités de pêche est l'une des priorités de la PCP. [...] Chaque année, l'Union répartit les possibilités de pêche pour la plupart de ses espèces commerciales, exprimées sous la forme de totaux admissibles de captures (TAC). La Commission se fonde sur les évaluations scientifiques réalisées par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) pour présenter ses propositions relatives aux TAC au Conseil à la fin de chaque année. [...] Le règlement établit des mesures techniques communes qui s'appliquent dans toutes les eaux de l'Union et, le cas échéant, dans le cadre de la pêche récréative:

- l'interdiction de certains engins ou méthodes de pêche destructeurs [...]
- l'interdiction générale applicable à la pêche des espèces sensibles; [...]
- la définition d'une taille minimale de référence de conservation, soit la taille minimale pour les espèces pouvant être gardées à bord et/ou débarquées

Source : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/115/gestion-des-peches-dans-l-union-europeenne>

APPROCHE

(nature protégée "pour l'homme")



La nature existe principalement pour répondre aux besoins humains. Sa valeur dépend de son utilité pour nous.



Vision
du monde



Conséquences
possibles

Risque de surexploitation et de dégradation si les limites écologiques ne sont pas prises en compte.

DEUX COURANTS PRINCIPAUX

Usage non régulé de la nature, mais actions réparatrices à valeur compensatoire.

Exemples développés :

- Paiement pour services écosystémiques : une entreprise compense ses émissions en finançant la préservation d'une forêt.



Usage régulé de la nature, plans de gestion des ressources et restrictions par anticipation.

Exemples développés :

- Gestion durable des forêts : prélèvement limité de bois, replantation systématique.
- Gestion de l'eau : limitation des prélèvements, protection des zones humides.



APPROCHE

(nature protégée "avec l'homme")



La valeur réside dans les écosystèmes et leurs équilibres, dont l'être humain fait partie.



Encourage le respect de chaque espèce, mais peut se concentrer sur les individus plus que sur les écosystèmes.

Usage limité de la nature, activités durables et protection incluant l'intervention humaine.

Exemples développés :

- Restauration d'habitats dégradés : renaturation de rivières, replantation d'espèces locales.
- Agriculture durable : rotation des cultures, haies végétales, réduction des pesticides.
- Écotourisme : découverte de la nature en finançant sa protection et en soutenant les populations locales.



APPROCHE

(nature protégée "sans l'homme")



La nature a une valeur propre, indépendante de l'usage humain.



Favorise la protection globale des milieux de vie et des processus écologiques.

Pas d'usage de la nature, ségrégation homme/nature, protection stricte sans intervention humaine.

Exemples développés :

- Zones de quiétude : absence de bruit, de circulation et d'infrastructures pour préserver la faune sauvage.
- Corridors écologiques : grands espaces continus permettant aux espèces de se déplacer librement.
- Protection des espèces menacées : lutte contre le braconnage, programmes de réintroduction.

